

**DIMINUTIONS DES CONTRIBUTIONS POUR LE SPORT : QUELLES CONSEQUENCES DANS LE JURA ?**

L'Office fédéral du sport a communiqué dernièrement que les subventions J+S seront modifiées de manière significative voire drastique et ceci dès le 1<sup>er</sup> août 2015.

Le principal motif de cette baisse réside dans les dispositions de la loi fédérale sur l'encouragement du sport, qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2012 et qui a entraîné une augmentation importante de la demande.

Malheureusement le Parlement fédéral a refusé lors de sa session d'hiver un financement supplémentaire de CHF 12'000'000.- qui aurait permis de répondre à toutes les demandes.

Cette décision a pour conséquences des baisses qui peuvent atteindre jusqu'à 50% dans certains domaines et qui seront effectives extrêmement rapidement. Le défi est donc de taille pour les divers partenaires touchés pour palier à ce manque

L'encouragement des activités sportives chez les jeunes est un engagement essentiel tant du point de vue de la politique de la santé que de celui de la politique des sports et cette nouvelle annonce pourrait avoir des conséquences fâcheuses.

**Les questions au Gouvernement sont les suivantes :**

Quelles sont les conséquences de ce plafonnement de financement en termes de prestations et de montant dans le Jura ? Sait-on déjà si des offres seront abandonnées voire supprimées ?

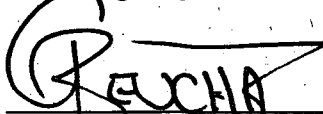
Y a-t-il des conséquences pour les clubs formateurs ? Et si oui, des moyens pour compenser ce manque à gagner ont-ils été prévus ?

Le Gouvernement voit-il un risque que les coûts des cours soient mis à la charge des utilisateurs et les rendraient de ce fait moins accessibles ?

Lors du traitement du dossier OPTI-MA, plus précisément de la mesure 95, cette nouvelle donne a-t-elle été considérée dans la réflexion ?

Delémont, le 25 mars 2015

Pour le groupe PCSI-JURA



Géraldine Beuchat-Willemin

